

République Française
Département : ARIEGE
Arrondissement : Foix
LES CABANNES - Commune

Procès verbal

Le lundi 08 janvier 2024 à , l'assemblée, régulièrement convoquée le 26 décembre 2023, s'est réunie sous la présidence de Daniel GERAUD.

Secrétaire de la séance : Ginette MILHAVET SALENDRE

Présents : Daniel GERAUD, Ginette MILHAVET SALENDRE, Gilles ROULLET, Françoise SORDELET, Patrick RIEU, Anne-Marie GARACHON

Représentés : Franck FERRER-JOLY représenté par Daniel GERAUD, Robert CLARACO représenté par Patrick RIEU

Absents et excusés : Jean-Jacques BLANC, Christian NEVEU, Anthony FEVRIER

Ordre du jour :

- Demande de subventions pour la remise en état du réseau pluvial
- Questions diverses

Délibérations du conseil :

Travaux rénovation des réseaux des eaux usées et du pluvial de la rue Principale (N° DE_001_2024)

M le Maire rappelle au Conseil Municipal que depuis une dizaine d'années, le réseau des eaux usées de la commune n'assure plus une fonction attendue par les administrés. A plusieurs reprises les services du SMDEA (Syndicat Mixte Départemental de l'Eau et de l'Assainissement) ont dû intervenir pour colmater des brèches de la tuyauterie de la rue principale et de l'avenue de la gare.

Les désordres y sont importants, le réseau dégage des odeurs à la limite du supportable, les commerçants, les usagers au sens le plus large sont ulcérés. Chaque colmatage a généré des écoulements dans les caves des maisons avec toutes les incommodités que l'on peut imaginer.

Le syndicat a pris la mesure de la situation et des travaux de reconnaissance par caméra ont été engagés.

Il n'est pas envisageable que cette situation perdure, d'abord pour le bien vivre des administrés, ensuite pour les conséquences économiques dictées par une industrie touristique. Les Cabannes dispose de 800 lits vacances et 17 commerces y sont ouverts toute

l'année.

La commune a adhéré au syndicat pour l'eau potable et les eaux usées en janvier 2005. Le réseau d'eau potable n'est guère mieux loti, à chaque intervention des services en raison de constat de fuite, c'est toujours des raccordements avec des tuyauteries en plomb qui en sont à l'origine.

Des travaux vont être entrepris en urgence en 2024 selon l'échéancier prévisionnel en annexe. La commune est mise à contribution au motif que les réseaux des eaux usées et du pluvial sont communs, ces réseaux doivent être désormais séparés.

Vu la délibération 042-2023 du 27 novembre 2023 approuvant la réalisation d'un réseau pour la collecte du pluvial et autorisant M le Maire à consulter le bureau d'étude AZUR Environnement ;

Le bureau d'étude AZUR Environnement a remis un devis estimatif des travaux qui s'élève à 100 000.00€ HT et un devis pour les frais d'études d'un montant de 8 400.00€ HT.

M le Maire propose le plan de financement suivant :

Dépenses		Recettes	
Frais d'études	8 400.00€	État DETR (30%)	32 520.00€
Réseaux pluvial	100 000.00€	Département DAME (20%)	21 680.00€
		Agence Eau Adour-Garonne (15%)	16 260.00€
		Autofinancement (35%)	37 940.00€
Total	108 400.00€	Total	108 400.00€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE le plan de financement proposé par M le Maire ;
- AUTORISE M le Maire à rechercher les subventions comme évoquées ci-dessus.

Délibération : adoptée

Daniel GERAUD
Président de séance

Ginette MILHAVET SALENDRE
Secrétaire de séance